ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2020

DÉSHÉRENCE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE - (N° 2782)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º AS10

présenté par
M. Labaronne, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« mentionné ci-dessus »,

le mot :

« précité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.